

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 OCTOBRE 2020

Convocation du : 28 septembre 2020

Étaient présent(e)s : M. GAUTHIER, F. BAILLY, N. CROS, P. CULLAZ, A.L JOUVET, Y. JUANICO, E. MILLET-PERRIN, S. TOUSSAINT, S. TRESSE, A. WOJKIEWICZ

Absent(e)s/Excusé(e)s :

Secrétaire de séance : Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, P. CULLAZ a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

1°- Décision modificative n°1 :

M. le Maire expose au Conseil Municipal que les chapitres de fonctionnement 042 (6811), 65 (6541) et 014 (739223) étant en dépassement de crédits une décision modificative de virements de crédits doit être prise pour créditer ces chapitres :

Imputation	Nature	Montant
042 / 6811	Dotations aux amortissements Et prov. Immo incorporelles	1000,00
65/6541	créances admises en non-valeur	6000,00
014/739223	Fonds péréquation ress.com. et intercom.	700,00
	Total	7700,00

Crédits à Réduire en fonctionnement

Imputation	Nature	Montant
011 / 615231	Entretien voirie	1700,00
67/673	Titres annulés sur exercice antérieur	6000,00
	Total	7700,00

M.le Maire expose au Conseil Municipal que pour équilibrer le budget d'investissement pour intégrer les 1000 € de plus au chapitre 040 (28041512 amortissement), il faut équilibrer en rajoutant une dépense au chapitre 21 (21311) :

Crédits à ouvrir en recette d'investissement

Imputation	Nature	Montant
040/28041512	Opérations d'ordre : GFP rat. : bâtiments, installations	1000,00
	Total	1000,00

Crédits à ouvrir en dépense d'investissement

Imputation	Nature	Montant
21/21311	Immobilisations Corporelles : Hôtel de ville	1000.00
	Total	1000,00

Sur le rapport de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, prend acte et décide :

- **d'Autoriser** M. le Maire à procéder aux virements de crédits, sur le budget de l'exercice 2020 :

Dix Voix pour

2°- Création et suppression d'emploi dans le cadre d'un avancement de grade :

M. le Maire expose au Conseil Municipal : Suite à un avancement de grade, il est nécessaire de supprimer le poste d'adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe et de créer le poste d'adjoint Technique Principal de 1^{ère} classe à compter du 1^{er} septembre 2020

Sur le rapport de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, prend acte et décide :

- **d'Autoriser** M. le Maire à supprimer le poste d'adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe et de créer le poste d'adjoint Technique Principal de 1^{ère} classe à compter du 1^{er} septembre 2020

Dix Voix pour

Fait à Miribel Lanchâtre, le 07 octobre 2020

Le Maire

Michel GAUTHIER

